

DU BUDGET PRIMITIF 2019 M14: COMMUNE DE BAULAY

Sommaire:

- I. ELEMENTS DE CONTEXTE
- II. LES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT
- III. NIVEAU D'ENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITE
- IV. NIVEAU DES TAUX D'IMPOSITION

Annexe: extrait du CGCT

I. ELEMENTS DE CONTEXTE

Principaux ratios (base dgfip 2017)

Source INSEE recensement de 2014 à 2018 : Population totale au 1^{er} janvier 2019 : 305

Population Municipale: 299
Population Comptée à part: 6

Données Socio-démographiques	commune	Moyenne Départementale	Moyenne Régionale	Moyenne Nationale
Population Légale	305			
Nbre foyers fiscaux	178			
Part des foyers non imposables	66.3 %	60.2 %	56.1 %	60.4%
Revenu fiscal moyen par foyer	20.197	23.719	26.116	24.719

Données économiques	commune	Moyenne Départementale	Moyenne Régionale	Moyenne Nationale
Nbre de logements imposés TH	179			
Dont résidence secondaire	15.1 %	9.6 %	14.8 %	18.8 %
% de locaux d'habitation ordinaires Taxe Foncière	98 %	86.6 %	83.1 %	80 %
% locaux d'habitation à caractère social	0.3 %	0.2 %	0.2 %	0.3 %
% locaux à usage professionnel et commercial	1.7 %	4.9 %	8.7 %	7.6 %
Nbre d'établissements imposés à la cotisation foncière des entreprises Au profit du GFP	6	11	16	17

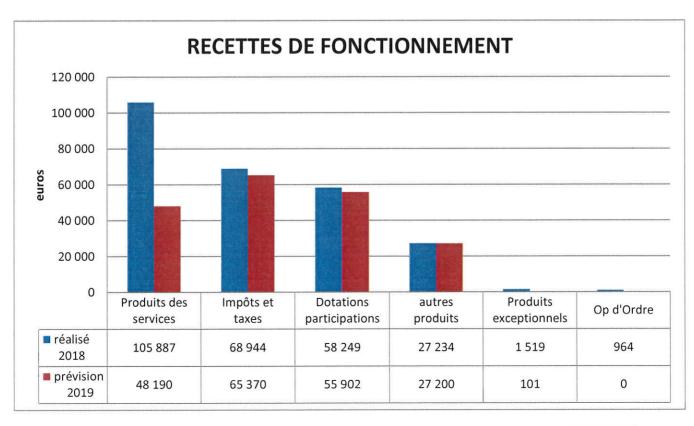
II. LES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

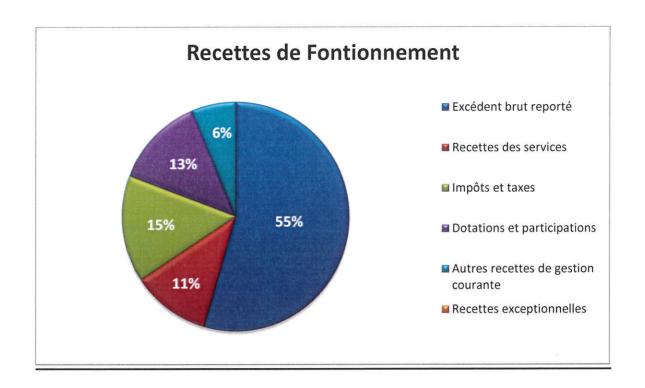
SECTION DE FONCTIONNEMENT:

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Dépenses courantes	195 056 €	Excédent brut reporté	235 707 €
Dépenses de personnel	34 640 €	Recettes des services	48 190 €
Autres dépenses de gestion courante	26 630 €	Impôts et taxes	65 370 €
Dépenses financières Intérêts Emprunts	5 500 €	Dotations et participations	55 902 €
Dépenses exceptionnelles	200 €	Autres recettes de gestion courante	27 200 €
Alloc Comp.	40 354 €	Recettes exceptionnelles	101 €
Dépenses imprévues	10 000 €	Recettes financières	0 €
Total dépenses réelles	312 380 €	Autres recettes	0 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	0 €	Total recettes réelles	432 470 €
Virement à la section d'investissement	120 090 €	Produits (écritures d'ordre entre sections	0€
Total général	432 470 €	Total général	432 470 €

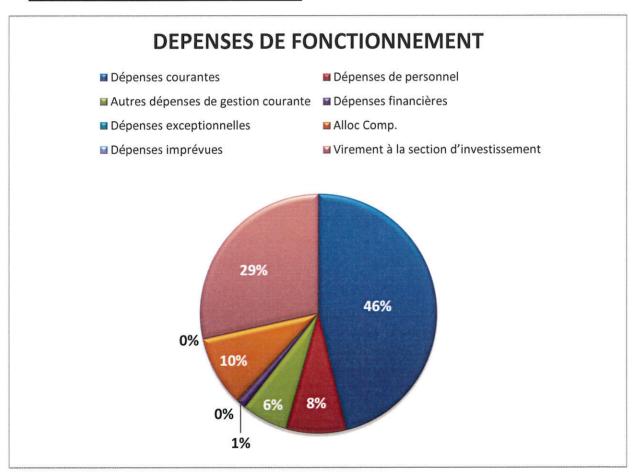
RECETTES de fonctionnement 2019:

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux recettes des impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (affouage, loyers, location de salle..), à la vente de Bois.. Les prévisions de recettes des services sont prévues à la baisse du fait des ventes de bois estimées moins importantes qu'en 2018 (année exceptionnelle).

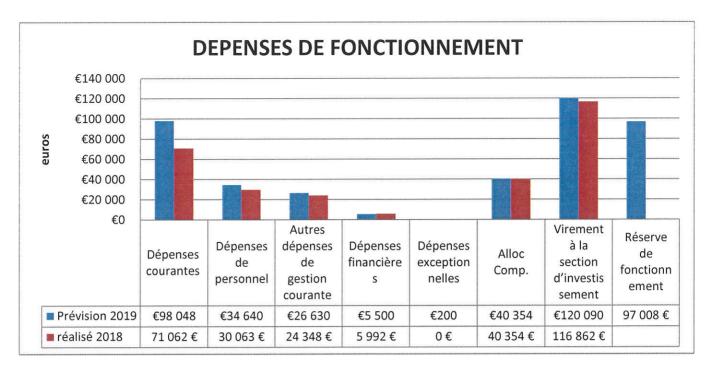




DEPENSES de fonctionnement 2019:



Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal (1 secrétaire, 1 agent d'entretien), l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.



L'enveloppe budgétaire prévisionnelle allouée aux dépenses de fonctionnement est constante par rapport à l'exercice précédent, cette année dans le cadre de l'équilibre budgétaire la commune modifie sa répartition et décide d'alimenter une réserve en section de fonctionnement d'un montant de 97 008 € (à ajouter au chap 11).

L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2018 permet à la commune d'envisager plusieurs projets d'investissements via un virement entre les deux sections de 120 090 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Déficit d'investissement reporté N-1	64 040 €	Virement de la section de fonctionnement	120 090 €
Remboursement Capital d'emprunts	17 730 €	FCTVA	6 500 €
Immobilisations Chap. 20 Etudes Recherches Docs d'Urbanismes	25 000 €	Opérations patrimoniales	0 €
Immobilisations Chap. 21 Travaux Aménagements Matériel	80 860 €	Dépôts et Cautions	2 000€
Immobilisation Chap. 23 Travaux en cours	5 000 €	Taxe aménagement	0 €
Dépenses imprévues	0 €	Excédent de fonctionnement	64 040 €
Opérations d'Ordres	0 €	Emprunt	0 €
1	€	Produits (écritures d'ordre entre section)	0 €
Total général	192 630 €	Total général	192 630 €

DEPENSES d'investissement:

Les dépenses d'investissement consistent en des programmes de travaux, d'achat de matériel sur le long terme, nécessaires au bon fonctionnement et à l'amélioration des services rendus à la collectivité.

Grâce à l'excédent de fonctionnement 2018, la commune a Principalement choisi d'investir dans les projets de travaux détaillés ci-dessous :

Principaux projets d'investissements :

PROJET INVESTISSEMENT 2019	PREVU	DETAIL
Bois et forêts (ONF)	7 625.00 €	Travaux sylvicoles 2019
TRAVAUX VOIRIE	10 000.00 €	Traversée de route
PORTE MAIRIE	2 820.00 €	Remplacement porte principale mairie
CHAUFFAGE EGLISE estimation	15 000.00 €	INSTALLATION ELECTRIQUE + MISE EN PLACE DE RADIANTS POUR TEMPERER L'EGLISE
AIRE DE JEUX	2 150.00 €	TRAVAUX DE PREPARATION POSE TABLE PING PONG AIRE DE JEUX
AIRE DE JEUX	3 485.40 €	CONTINUITE DES TRAVAUX D' AMENAGEMEN D'EMBELLISSEMENT ET DE SECURISATION DE L'AIRE DE JEUX
AMENAGEMENT COURS MAIRIE	12 789.00 €	AMENAGEMENT DE LA COURS AVANT DE LA MAIRIE
FAUTEUIL DE BUREAU	611.00€	REMPLACER LE FAUTEIL EXISTANT OBSOLETE ET FAVORISER L'ERGONOMIE DU POSTE DE TRAVAIL DU SECRETARIAT
ILLUMINATIONS	2 000.00 €	CONTINUITE DU REMPLACEMENT DU STOCK D'ILLUMINATIONS (5)
PLACE DU BAC A VERRE	8 136.00 €	REFECTION DE LA PLACE APPORT VOLONTAIR
CIMETIERE	5 214.00 €	FABRICATION D'UN COMPOST EN BETON
CIMETIERE	10 000.00 €	FIN DE PROGRAMME DE RECUPERATION DES TOMBES FINALYS
FRIGO	1 000.00 €	REMPLACEMENT FRIGO MAIRIE
PLU	25 000.00 €	CONTINUITE DE LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
TOTAL DES PREVISION DE PROJETS D' INVESTISSEMENT 2019	105 830.40 €	NB: il s'agit des projets d'investissement prévisionnels qui ne seront réalisés qu'avec l'aval des membres du Conseil Municipal

RECETTES d'investissement :

Les recettes d'investissement sont principalement alimentées par l'excédent de la section de fonctionnement, par le biais d'un virement entre les deux sections permettant ainsi à la commune d'investir sur le long terme. Le déficit d'Investissement est également comblé par l'excédent de fonctionnement en créditant l'enveloppe 1068. (Equilibre budgétaire entre les deux sections). Certaines opérations de travaux obtiennent des subventions de l'état ou du département (accessibilité – PLU) les subventions ont été perçues en 2018, aucune subvention n'est prévue au BP 2019. La commune non assujettie à TVA peut récupérer la TVA des dépenses d'investissement auprès de l'Etat, par le biais d'une demande de FCTVA (fond de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée). La Taxe d'aménagement correspond aux recettes perçues suite aux travaux d'aménagement ou de construction réalisés par les habitants et soumis à cette taxe, aucunes recettes notifiée pour 2019.

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Réalisé 2018	Prévu 2019
FCTVA	0	6 500
Taxe Aménagement	206	0
Excédent de fonctionnement 1068	44 142	64 040
subventions	12 457	0
Virement section de fonction.	116 862	120 090

VI. NIVEAU D'ENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITE

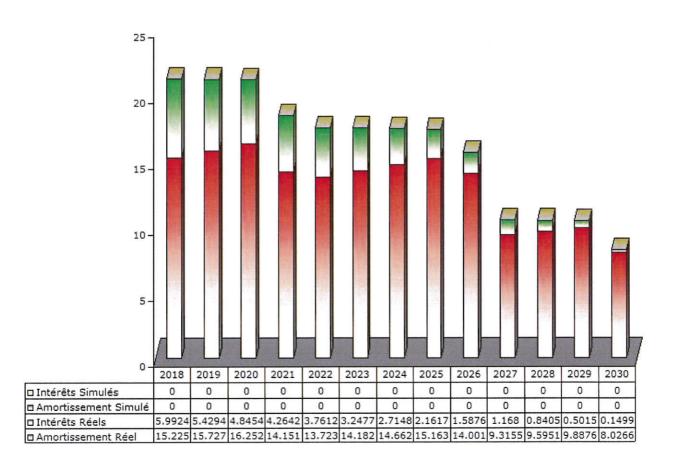
Etat de la dette.

La dette correspond aux emprunts contractés par la commune, au nombre de 4 :

Année	ORGANISME	Intitulé	Montant emprunt	Dette en capital au 1er Janvier	annuité pour l'exercice		Année de fin
					Capital	Intérêts	uc IIII
1998	CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	TRAVAUX LOGTS COMMUNAUX	51 832.67	21 505.79	1 917.06	329.95	2030
2006	CRCA	TRAVAUX LOGEMENTS	40 000.00	7 515.73	3 262.44	236.32	2021
2010	CRCA	AMENAGEMENT SECURITE RD 20	120 000.00	81 400.41	5 575.19	3 093.73	2030
2011	CRCA	REFECTION BORDURES TROTTOIRS	75 000.00	44 483.80	4 972.40	1 769.36	2026
		·		154 905.73	15 727.09	5 429.36	
TOTAL			286 832.67		21 156.45		

Dette <i>(2018)</i>	Montant en €	Montant en € par habitant
Dette en capital au 1 ^{er} janv.	154 906	508
Annuité des dettes bancaires et assimilées	15 727	69
Avances du Trésor	0	0
Capital restant dû au 31 déc. 2018	139 179	456

Courbe des remboursements

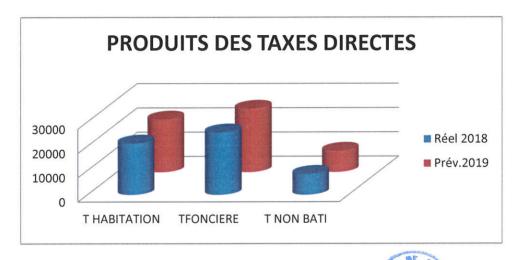


IV. NIVEAU DES TAUX D'IMPOSITION

Toujours dans un souci d'équité, les taux d'imposition des taxes directes locales 2019 restent identiques à ceux de 2018 afin de compenser la part communautaire qui elle augmente. L'augmentation d'environ 2% des recettes des taxes correspond à la variation constante des bases de calcul.

 concernant les ménages 	2018:	Prév 2019 :
. Taxe d'habitation (7.10 %)	21 198 €	21 733 €
. Taxe foncière sur le bâti (14.26 %) :	25 717 €	26 124 €
. Taxe foncière sur le non bâti (29.52 %) :	8 576 €	8 738 €
Total des produits attendus et perçus :	55 491 €	56 595 €

concernant les entreprises Cotisation foncière des entreprises (CFE) o €



Fait à Baulay, le 5 avril 2019

Le Maire, Frédéric GERARD

Nota: Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Annexes

Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1:

Les budgets de la commune restent déposés à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'Etat dans le département. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du maire.

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.